

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à messieurs Pauris et Malherbe, 21 août 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à messieurs Pauris et Malherbe, 21 août 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Malherbe et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (364, 365)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à messieurs Pauris et Malherbe, 21 août 1849, Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27036>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits FamiliLettres de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 août 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Malherbe et Cie](#)

Lieu de destination Le Pas Bayard, Hirson (Aisne)

Description

Résumé Godin établit le débit du compte de Pauris et Malherbe à 109,10 F pour, notamment, paiement du timbre d'une lettre de voiture, fourniture de cuisinières, remise de ferraille et de tôles. Godin demande à Pauris et Malherbe s'il peut prendre quelques tôles parmi celles qui sont stockées dans ses ateliers à Guise et si le prix de 48 F pour 100 kg est toujours valable. Il leur demande s'ils veulent lui acheter 1 100 kg de fonte brûlée.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Malherbe et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine Inconnu

Activité Industrie (grande)

Biographie Entreprise métallurgique exploitant un laminoir au Pas- Bayard, près d'Hirson (Aisne) en 1847. Elle apparaît sous les noms Herbecq et Malherbe en 1847, Malherbe et Cie en 1850 et Pauris et Malherbe en 1849-1854.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1849 364

Peronne
août 20

Monsieur Gonnet
J'avais prié M. Villard huissier (n'ayant
pu vous voir avant mon départ) de se dire
de faire lever l'exécution du jugement et de
le signifier de se dire en outre que les objets
confisqués seraient pris par M. Vermorel
je me repose sur ce pour ce qui concerne le
reste de cette affaire M. Duques noy m'a dit
qu'il vous verrait pour régler ce qui le concerne
sur les dommages et intérêts

G^{de} pas bayer

21

veuillez agréer M. m. s.

Messieurs Paulin et Mathurin

Lorsque vous m'avez demandé le prix
des cuisinières j'ai dû vous faire prix au
comptant attendu que je devais vous
effectuer un paiement. Dans lequel j'ai
croyais que le prix devait entrer sans
cela elle que je soussai espérer serait susceptible
d'une augmentation de 6 francs

j'ai aussi payé le timbre de votre lettre de
voiture dont vous ne m'avez pas tenu compte
soit

.75

je vous ai aussi remis un supplément
de frais de toles le 29 mars de 45 Nisog
d'une part et 61 de l'autre soit

12,35

une cuisinière sahar au comptant

94

pour les soins apportés à vos toles

2

109,10

je n'ai jamais pensé prendre la totalité
des toles que j'ai à vous quelques feuilles
me suffiraient veuillez me dire en cette circons-
tance si je puis les prendre? si le prix de
fr 64 % Nisog porté en votre lettre me sera
maintenu? et si je dois disposer sur vous

de ce que vous me redirez ?

je suis en ce moment ~~et~~ entre M^{rs} de Fontes
brûlés en barriques de bois et côté de
survivre combien voudriez vous les acheter
à prix de la guise ou rendre à votre
usage

agréz M^{rs} m d l

Gournay
août 21

Monsieur Hubert M^{rs}
malgré l'inconvénient grave que présente
le dépôt en maintenant pas suffisamment
le M^{rs} à ~~sa~~ l'heure le placement de
la M^{rs} je consens à vous expédier quelques
échantillons aux conditions que vous me faites
par votre lettre datée du 4 courant

veuillez donc m'informer du combustible que
vous brûlez à Gournay afin que je ne
vous adresse que des objets dont la vente
me paraîtra assurée et quelle est le ^{moyen} de transport
à adopter agréz M^{rs} m d l

Montdidier

21

Monsieur Thuraud C^{te}
je ne puis consentir à vous expédier
de M^{rs} en dépôt malgré le fait que
je puis avoir de faire des affaires avec vous
parce que déjà mes produits ont été vendus
en votre ville par M^{rs} Bertrand d'homme
qui les prend pour son compte

agréz M^{rs} m d l

codebu

21

Monsieur Dumont
je vous prie de me dire après
adaptation des conditions que vous porte votre
lettre datée du 3 courant quel combustible est
en usage dans votre usine et si je puis
renvoyer par le chemin de fer, aussitôt votre
réponse je m'empresse de vous expédier des
échantillons

agréz M^{rs} m d l